

## **REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR QUENTIN HAAS, DEPUTE (PCSI) INTITULÉE « ACTES D'ORDRE SEXUEL NON CONSENTIS : PAS DE PLACE POUR LA NUANCE. » (No 3221)**

La question fait référence à une enquête relative aux violences sexuelles en Suisse, réalisée pour le compte d'Amnesty International.

Le Gouvernement a pris connaissance de la question et y répond comme suit :

### **1) Si les 22% observés à l'échelle suisse par Amnesty sont équivalents dans le canton du Jura ?**

Aucune étude n'a été menée spécifiquement sur les actes d'ordre sexuel non consentis dans le canton du Jura. Il n'est donc pas possible de comparer significativement les statistiques jurassiennes avec celles contenues dans le rapport d'Amnesty International. Cependant, en 2018, le canton du Jura comptabilisait 33 infractions contre l'intégrité sexuelle enregistrées par la police et qualifiées comme des actes sexuels non consentis. Egalement pour l'année 2018, le Centre LAVI estime à 20% le nombre de dossiers ayant trait spécifiquement à des situations de viol, harcèlement sexuel ou contrainte sexuelle. Bien entendu et, comme révélé dans le rapport, ces chiffres ne représentent que la pointe émergée de l'iceberg puisque seulement 8% des femmes portent plainte et seulement 11% font appel à des centres de conseil.

### **2) In extenso, qu'en est-il des 40% liés au sentiment d'insécurité ?**

Le Gouvernement n'est pas en mesure de donner des chiffres relatifs à la crainte des femmes d'être victimes de harcèlement sexuel dans leur vie quotidienne car aucune étude statistique n'a été réalisée à ce jour dans le canton du Jura. Toutefois, des recherches menées au niveau suisse ont analysé ce problème et donnent quelques pistes pour diminuer ce sentiment d'insécurité. Des initiatives, développées le plus souvent au niveau des communes, tentent de rendre l'espace public plus sécurisant et attrayant pour toute la population. C'est le cas de la ville de Delémont notamment, qui a collaboré avec les CFF afin d'améliorer le passage sous-voile de la gare (éclairage, peinture, etc.) ou de la ville de Lausanne qui a organisé une marche exploratoire pour identifier les lieux dans lesquels les femmes ne se sentent pas en sécurité.

### **3) Si les cours d'éducation sexuelle dans le canton fournissent suffisamment d'information concernant la valeur du « non » ?**

### **4) In extenso, qu'un rapport sexuel non consenti n'est pas la seule marque d'un acte sexuel non consenti ?**

### **5) Si ces cours englobent non seulement les rapports entre les genres, mais également des différentes orientations sexuelles ?**

Le Gouvernement formule une réponse commune aux questions n°3 à 5.

Les personnes en charge des cours d'éducation sexuelle dans le canton du Jura sont formées spécifiquement en tant que spécialistes en santé sexuelle. Elles participent activement à la réflexion sur les questionnements qui se posent à la société tels que la généralité, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, les violences sexuelles, etc., conformément aux objectifs développés par la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS). Les animatrices veillent à définir les comportements problématiques et à informer les enfants et les jeunes sur leurs droits et les soutiens auxquels elles-ils peuvent recourir en cas de violence sexuelle.

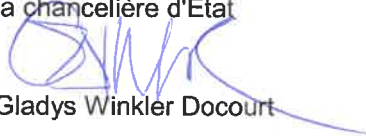
L'éducation sexuelle telle qu'elle est proposée dans les écoles jurassiennes permet aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs compétences afin de développer et construire des relations saines, dans le monde réel ou numérique. Elle garantit l'accès à l'information à tou-te-s les élèves y compris celles et ceux qui ne peuvent trouver de soutien dans leur propre entourage (cf. également [www.jura.ch/DFCS/SEN/Education-sexuelle.html](http://www.jura.ch/DFCS/SEN/Education-sexuelle.html), sous la rubrique Modalités d'intervention).

Par ailleurs, le canton du Jura est le premier canton romand à implémenter le programme « Sortir Ensemble et Se Respecter » (SE&SR) pour tou-te-s les élèves jurassien-ne-s de 11<sup>e</sup> HarmoS. Initié par la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes et porté par le Service de l'enseignement, il vise à prévenir les comportements abusifs et à promouvoir des relations saines entre filles et garçons. Au travers de 8 leçons interactives (scénarii, scènes de la vie quotidienne, jeux de rôles, etc.), des animateur-trice-s formé-e-s sensibilisent les jeunes à diverses thématiques en lien avec la prévention de la violence au sein du couple.

Delémont, le 29 octobre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt